

# LA POLITIQUE DES AGENCES DE AIDES

## I- Généralité :

De nombreuses agences accordent effectivement plus d'attention à l'éducation, non seulement dans l'allocation des ressources, mais aussi dans leurs déclarations de politique générale, leurs recherches et leurs études.

Avant la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, on avait noté **deux changements** significatifs dans les politiques des agences. D'abord, le centre d'intérêt est passé de l'infrastructure pédagogique et de l'enseignement professionnel et technique à des questions de qualité et à l'efficacité des institutions d'enseignement, bref des aspects physiques aux aspects qualitatifs. Par la suite, l'approche traditionnelle par projet fut remplacée par l'approche programme, plus soucieux d'un environnement politique favorable et de la nécessité d'intégrer les activités dans un tel environnement.

Une conscience grandissante que même les projets les mieux conçus échoueront si les politiques d'éducation sont mauvaises. Nombre d'établissements scolaires et de programmes d'études en eux-mêmes ne réalisent pas le développement durable de l'éducation ; des institutions efficaces et des politiques saines sont également essentielles.

Des programmes d'assistance sous-sectorielle apportant un large soutien, pour une période déterminée, à un programme de développement à long terme de l'éducation, deviendront la principale modalité de l'aide à l'éducation de base.

Le Bureau régional pour l'Afrique de l'**USAID** a initié depuis **1990** des programmes d'assistance non projets (**NPA**) par lesquels les fonds sont déboursés pour les gouvernements à des conditions fixées par un plan d'action conjointement élaboré et soutenu par le gouvernement du pays hôte, l'**USAID** et d'autres donateurs.

## II- Qualité et Rôle des Enseignants :

Il importe de reconnaître leur primordial et de le développer, en cherchant à optimiser leurs apports. Cela doit se traduire par l'adoption de dispositions destinées à garantir les **droits syndicaux** des enseignants et leurs **libertés professionnelles** et à améliorer leur **statut** et leurs **conditions de travail**, en ce qui concerne notamment leur **recrutement**, leur **formation initiale** et continue, leur **rémunération** et leurs **perspectives de carrière**, ainsi qu'à leur permettre de satisfaire leurs aspirations et d'assumer leurs obligations sociales et leurs responsabilités éthiques.

Une nouvelle structure de carrière, basée en partie sur l'**ancienneté** et en partie sur le **mérite**, a été adoptée pour permettre un avancement en dehors de l'acquisition de **qualifications pédagogiques** formelle et supplémentaires. Elle implique la création de postes d'**enseignant principal** et d'**enseignant conseiller** au niveau de l'enseignement primaire et l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions de chef de département au niveau de l'enseignement secondaire (**Banque mondiale, 1991**).

### III- **Modalités de l'assistance extérieure :**

L'aide traditionnelle était typiquement apportée par le biais de projets au sein desquels les experts étrangers et le personnel des agences donatrices jouaient un rôle important. Parfois, ceux qui étaient concernés par ses interventions savaient à peine en quoi elles consistaient. Cette approche était possible en raison du niveau limité de résistance aux améliorations qualitatives induites par les apports en matériel : infrastructure et équipement et du fait que dans l'ensemble il était considéré souhaitable d'avoir du matériel plus important et de meilleure qualité.

De tels projets pouvaient donc être induits assez efficacement suivant une approche de « **haut en bas** » sans trop de consultation. Cette approche ne sera pas efficace pour le type d'aide visant les processus car les mesures exigeant un changement de **comportement** de la part des parties prenantes au processus d'enseignement sont rarement mises en œuvre avec efficacité tant que ceux qui sont concernés ne sont pas dûment consultés pendant leur préparation et motivés pour coopérer à leur application (**Frederiksen, 1990**).

Cependant, la durée de vie de ces unités est limitée, et le transfert de leurs tâches à l'administration nationale, à la fin du programme, est quelque peu difficile (**European Commission, 1995**).

Le renforcement des capacités liées au critère du développement institutionnel signifie que les donateurs doivent emprunter les voies normales pour faire faire des choses, et ne devraient pas avoir recours aux dispositifs spéciaux des agences (**King, 1992**).

L'idéal pour les donateurs serait qu'un gouvernement conçoive sa propre politique, suscite soutien national pour cette politique, et s'engage à la mettre en œuvre : processus et institutions doivent toutefois être représentatifs de l'**opinion nationale**, plutôt que des intérêts particuliers privés ou sectoriels.

L'UNESCO a joué un rôle d'orientation technique en aidant les pays pour l'analyse de politiques, le renforcement de leurs instituts de formation, le financement de la recherche locale, la promotion des échanges d'expériences, etc. En même temps, elle doit souligner l'importance d'un environnement politique démocratique et coopérer à la création d'un tel environnement.